



RETRAITES : RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME ! LPPR : NON À LA CASSE DU STATUT !

Alors que la mobilisation se poursuit contre la réforme des retraites, avec la grève de plus d'un mois partout en France, à la RATP, à la SNCF, à l'énergie, dans le secteur pétrolier, les ports, les écoles, collèges et lycées, et, bien sur, dans les universités, le gouvernement consulte sur la loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). La CGT FERC Sup refuse le chantage qui consisterait à accepter la réforme des retraites, injuste et rétrograde, en échange de promesses de revalorisations salariales, sans doute uniquement sous forme de prime.

La CGT FERC Sup revendique toujours avec force le retrait de la réforme des retraites et des augmentations de traitement (augmentation importante de la valeur du point d'indice, revalorisation des grilles) sans contrepartie ou compromis . Elle revendique une augmentation immédiate des salaires de 400€ par mois pour tous, avant une ré-évaluation du point d'indice de 20 %, et une revalorisation des grilles à la hauteur de l'évolution des qualifications.

Dans ce cadre, les résultats des groupes de travail sur la LPPR dressent parfois des constats que nous partageons et clamons depuis longtemps. Par exemple, « le constat unanime a été dressé d'un niveau anormalement bas – «indécent » sinon « indigne » - des rémunérations versées en début de carrière » (et nous ajoutons pour tous les personnels et pour toute la carrière). La baisse des crédits de base des laboratoires a atteint un niveau critique, or ce financement récurrent est primordial pour « soutenir la base « culturelle » de nos connaissances et la recherche poussée par la curiosité et la créativité ».

En revanche, les propositions ou annonces visant à plus de précarité, à augmenter les primes au mérite, à valoriser la prétendue « excellence » (augmenter les « chaires »), à faire exploser le cadre national du service d'enseignement (modulation de service) et la procédure de qualification collégiale nationale , à créer une voie contractuelle en concurrence avec les maîtres de conférence fonctionnaires (« tenure-track », CDI de projet)... ces propositions ne peuvent qu'inquiéter. La CP-CNU a raison de déclarer :

« (...) son attachement aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans (...) différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs. (...) s'alarme (...) la suppression de la procédure de qualification, de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires, ainsi que la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires. (...) équivaldraient à une remise en cause du statut d'enseignant-chercheur et des fonctions du CNU. ».

Le gouvernement est le spécialiste des consultations multiformes et épuisantes pour ensuite décider ce qu'il veut. On l'a vu avec la loi ORE et les retraites.

La CGT FERC Sup exige que le gouvernement sorte du bois et présente son projet de texte LPPR, sur lequel il pourra communiquer auprès des personnels. La CGT FERC Sup déclare d'ores et déjà qu'elle s'opposera avec force à toute remise en cause des statuts particuliers des personnels de l'ESR (BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs) et toute mesure qui augmenterait encore la précarité, le financement par projet et la politique « d'excellence ».

La CGT FERC Sup continue d'appeler à mobiliser dans les établissements du Supérieur contre le projet de réforme par points et dès maintenant à informer et mobiliser sur la LPPR. Organisons partout des AG pour que les personnels décident de la grève et de sa reconduction jusqu'au retrait .

Montreuil, le 17 janvier 2020